

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10
Absents : 3

L'an deux mille vingt-trois le 29 septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :
Le 19 septembre 2023

N°2023_D40 : Dénomination d'une voie à Sarmège

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absents : LECUTIER Jean-Marc ;

Absents donnant procuration :

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à RAYSSEGUIER Christian
MONJAL Mathilde donne procuration à TONON Yannick

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de décider des dénominations des voies.

Mme Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la dénomination d'une voie située à Sarmège.

En conséquence, Mme Le Maire propose d'approuver la dénomination ci-dessous :

Voie à dénommer : le chemin qui se trouve à droite du chemin de Sarmège qui passe devant la parcelle H25 voir annexe jointe.

Dénomination Proposée : « chemin de la forêt »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Approuve la dénomination de voie telle que proposée.

Fait à Boissezon le 29 septembre 2023,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 29 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.